LIVRET D'ACCUEIL
des élèves de C.P.
Rentrée 2021-2022

Ecole Elémentaire d'application Rouget de Lisle

L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée au Cours Préparatoire.
Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente à l'école Rouget de Lisle, a souhaité vous remettre ce livret.

Nous remercions la directrice, les maitresses de CP et la direction du VAL pour leur aide dans l'élaboration de ce livret.

SOMMAIRE

	Page
Présentation de l'école	**3 à 5**
Les coordonnées de l'école	3
La structure de l'école	3
La direction	3
Les enseignantes de CP	3
Les locaux	4
Le personnel	4
En un clin d'œil, la journée de votre enfant	5
Le fonctionnement de l'école	**6 à 10**
La rentrée	6
Réunions de rentrée	6
La liste des fournitures	6
Les horaires	7
Le cahier de correspondance	7
La carte qualité de vie n'est plus utilisée	8
Le règlement intérieur	8
Objets trouvés	8
L'aide aux élèves en difficulté (Activités Pédagogiques Complémentaires)	9
LE PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	9
Le Sport, les sorties et les classes transplantées	9
La coopérative	10
Les instances	**10 à 11**
Le conseil d'école	10
Le conseil du Val	10
Le rôle des représentants de parents d'élèves	11
Le quotidien scolaire de votre enfant	**11 à 13**
Sur une journée	11-12
Le mercredi	12
Le vendredi	12
Les activités postscolaires	13
La structure extrascolaire	**14**
Les animateurs	14
Garderie du matin	14
Garderie du soir	14
Pause méridienne (11H30-13H20)	14
Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)	14
Centre de Loisirs du Mercredi	15
Sorties durant les horaires du VAL	15
Le Blog du VAL Rouget de Lisle	15
Vous ne pouvez pas être à l'heure à l'école ?	15
Informations pratiques	**16**
Calendrier scolaire	16
Aides aux devoirs	16-17
Liens utiles	17
Notre Association - La LIPE	**18 à 19**
Les partenariats LIPE	**20**
Annexe - Courbevoie chez moi : Guide d'utilisation & modalités d'inscription, de réservation et modifications	**21 à 24**

PRESENTATION DE L'ECOLE

Les coordonnées de l'école

Adresse : 5 rue Rouget de Lisle 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 71 05 78 71
Email : 0920409v@ac-versailles.fr

La structure de l'école

15 classes du CP au CM2 et 3 classes par niveau en 2021.

A la rentrée de septembre 2020, le nombre d'élèves était d'environ 384 répartis, soit une moyenne de 25,6 enfants par classe.

A la date d'édition de ce livret, l'effectif attendu pour la rentrée 2021 est de **374 élèves** : soit une moyenne de 25 enfants.

La Direction

Madame **Laure BARADJI** dirige l'école Rouget de Lisle depuis la rentrée 2019.

La Directrice est déchargée de classe à temps complet, afin de coordonner l'ensemble des tâches de direction de l'école : rapports avec l'inspection académique et la mairie, coordination scolaire, animation pédagogique avec les enseignants, relations avec les familles.

Les enseignantes de CP

Les enseignantes de CP à la rentrée 2021 seront **Mesdames Baker, Paillette, Potiron.**

Mme Baker

Mme Paillette

Mme Potiron

Les enfants de la **section internationale Allemand** seront pris en charge par **Mme Kreidler** (3 élèves de CP pour l'année 2021-2022).

Les Locaux

L'école Rouget de Lisle comprend trois niveaux.

- Au rez de chaussée, se trouvent le réfectoire, 2 salles de classe, la salle polyvalente, , le bureau de la direction, la salle des maitres, une infirmerie, la cour, des toilettes…
- Dans les étages sont répartis les 13 autres salles de classe, la bibliothèque, la salle d'Allemand, la salle de musique, la salle d'arts plastiques et des toilettes.

Il existe un ascenseur, utilisable uniquement par les enfants (mobilité réduite ponctuelle ou permanente) accompagnés d'un adulte.

Le Personnel

En dehors des heures d'enseignement, votre enfant rencontrera tout au long de sa journée, les personnes suivantes :

- **Les animateurs VAL,** dirigés par **Stéphanie DALMORO**, directrice et **Clément CHARABOT**, directeur-adjoint, sont au sein de l'école sur les temps de la garderie (matin et soir), la pause méridienne, le mercredi après-midi et durant les NAP du vendredi après-midi.
- **La gardienne : Nadine LEGER** les accueille et veille sur eux à l'arrivée le matin et à la sortie. Elle a également la charge de l'articulation entre le VAL et l'école, notamment pour confirmer le nombre d'enfants inscrits hors temps-scolaires.
- **Le personnel de service** (9 personnes, par roulement – 2 équipes de 4 environ) en charge de l'entretien des locaux, du service des repas & gouters à la cantine et de tous les sujets liés à l'hygiène et à l'alimentation dans l'école.
- **La bibliothécaire (BCDiste)**, **Lisa Dumay**, accueille les élèves de chaque classe de manière régulière et accompagne aussi les enseignants et les élèves lors de leurs projets autour du livre.
- **L'intervenante Musique : Sandra Mallet**
- **Deux professeurs** de sport Jérôme Vitel et Ivan Mathé.
- **Les AESH** (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) viennent en aide aux enfants en situation de handicap, sous la direction de leur maîtresse. Au sein de l'école Rouget de Lisle, il y avait 5 AESH en 2020.
- **Un RASED** (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :
    - **Une enseignante spécialisée à dominante pédagogique, Mme Annie-Claire Abiton,** qui intervient le jeudi matin, en 2020.
    - **Une psychologue** : **Mme Landrieu,** qui intervient en fonction des besoins.

En un clin d'œil, identifiez clairement ce que fait votre enfant, qui a la responsabilité de sa garde, et quand sa sortie est possible !

	LUNDI - MARDI - JEUDI
8h00 - 8h20	Garderie du matin
8h20 - 8h30	Récréation
8h30 - 11h30	Cours
11h30 - 13h20	Temps méridien (dont déjeuner)
13h20 - 13h30	Récréation
13h30 - 16h30	Cours
16h30 - 18h00	Etude (dont goûter)
18h00 - 18h45	Garderie du soir
HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 avec retour à 13h20 16h30 18h00 Entre 18h00 et 18h45

	MERCREDI	
8h00 - 8h20	Garderie du matin	
8h20 - 8h30	Récréation	
8h30 - 11h30	Cours	
11h30 - 12h30	Garderie du midi	Centre de Loisirs (dont déjeuner et goûter)
12h30 - 18h45		
HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 Entre 11h30 et 12h30	Entre 17h00 et 18h45

	VENDREDI
8h00 - 8h20	Garderie du matin
8h20 - 8h30	Récréation
8h30 - 11h30	Cours
11h30 - 13h20	Temps méridien (dont déjeuner)
13h20 - 13h30	Récréation
13h30-16h30	NAP
16h30-18h45	Garderie du soir (dont goûter)
HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 11h30 avec retour à 13h20 13h30 16h30 Entre 17h00 et 18h45

Temps VAL (animateurs)
Temps Education Nationale (enseignants)

LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

La Rentrée

La rentrée scolaire de tous les enfants est prévue **le Jeudi 2 septembre**.
L'heure d'accueil des CP se fait **exceptionnellement ce jour-là à 8h45.** Les parents et leurs enfants seront accueillis en musique dans la cour de l'école.
Le lendemain, les enfants commenceront l'école comme tous les autres à 8h30.

Les listes des classes seront affichées devant l'école le **mercredi 1er septembre à 16H30**.

Réunions de rentrée

Chaque année, quelques semaines après la rentrée scolaire, une réunion d'information par classe est organisée par l'enseignant de votre enfant. Cette réunion se déroule dans la classe de votre enfant et la date vous sera communiquée via le carnet de correspondance.
Ainsi vous aurez l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant de votre enfant qui vous exposera son approche pédagogique, les différents projets & activités prévus pour la classe, l'emploi du temps et le programme qui sera abordé en CP.

La liste des fournitures

Voici la liste de fournitures scolaires pour le CP :

- 1 cartable (pas trop petit, il doit pouvoir contenir un grand cahier!)
- 2 pochettes en carton ou plastique
- 1 ardoise avec 1 pochette de feutres Velléda (il y en aura pour la réserve !) et un petit chiffon
- 1 trousse complète contenant : 1 stylo bleu, 1 crayon à papier, 1 taille-crayon avec réservoir, 1 stylo rouge, 1 stylo vert, 1 surligneur (feutre fluo), 1 gomme, des ciseaux, 5 tubes de colle (de bonne qualité)
- 1 règle double-décimètre (20 cm)
- 1 trousse de feutres
- 1 trousse de crayons de couleurs
- 1 boîte de mouchoirs

Une liste plus complète vous sera donnée à la rentrée par l'enseignante de votre enfant. Privilégier le matériel de bonne qualité.

Les horaires

Être à l'heure est important pour votre enfant

L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 sur un temps appelé **garderie du matin**, sous réserve qu'ils soient inscrits préalablement.
Si vous ne laissez pas vos enfants à la garderie du matin, vous pouvez les déposer entre 8h20 et 8h30 à l'école.
A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- Lundi, mardi et jeudi,
  - à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent **pas** à la **cantine** avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
  - à 16h30 après la **classe,**
  - à 18h après **l'étude,**
  - entre 18h00 et 18h45 pendant la **garderie du soir**,
- Mercredi,
  - à 11h30 après la **classe,**
  - **entre 11h30** et (au plus tard) **12h30** : temps de **garderie** pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisir l'après-midi. **Pas de cantine sur ce créneau**.
  - à partir de 17h le soir après **l'accueil de loisirs**
- Vendredi,
  - à 11h30 après la **classe**,
  - de 13h20 à 13h30 après la **cantine**,
    à partir de 16h30 après les **NAP**

En sortie d'école ou d'étude, les enfants sont accompagnés à l'extérieur par les enseignants.

Ils sont sous votre responsabilité dès le franchissement de la porte de l'école.

Afin de faciliter les sorties des élèves et pour des raisons de sécurité :

- Pour les piétons : il est interdit de se positionner sur la rampe d'accès à l'école (cf marquage au sol prévu à cet effet)
- Pour les automobilistes : il est interdit de stationner devant l'école.

Le Cahier de correspondance (ou liaison)

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée : il assure le lien indispensable et quotidien entre les enseignants et les familles, et réciproquement. Il restera en permanence dans le cartable de votre enfant.
Vous pouvez y inscrire les messages à destination de l'enseignant, et vous **devez signer** chaque mot qui y est inscrit par l'enseignant, pour attester de sa lecture. Nous vous encourageons à le consulter quotidiennement. C'est l'outil de communication avec l'école **à privilégier** (pour toute demande de certificat, pour justifier chaque absence, prévenir que l'enfant ne restera pas à la cantine exceptionnellement …)

La Carte Qualité de Vie n'est plus utilisée

Contrairement à vos habitudes en maternelle, les badgeuses à l'école élémentaire ont été supprimées.
Il vous sera demandé, en début d'année, de renseigner le calendrier de présence habituel de votre enfant sur le cahier de correspondance.
Tous les matins, les enseignants procèdent à l'appel dans leur classe et confirment avec les enfants leurs temps de fréquentation (cantine, goûter, étude, activité post scolaire, garderie du soir…). Mme Nadine Léger confirme ensuite les inscriptions auprès de la mairie.
Par défaut, les enfants sont inscrits chaque jour aux différents temps et activités que vous avez choisis lors des inscriptions.
En cas de modification occasionnelle d'une inscription : 2 réflexes à avoir :

- Vous devez l'indiquer sur le portail Courbevoie Chez Moi :
  - Jusqu'à 2 jours avant, pour l'accueil de loisirs du mercredi
  - Jusqu'à minuit la veille pour toute autre activité
- Il est préférable également de l'indiquer dans le cahier de correspondance de votre enfant pour en informer l'enseignant.

Le Règlement intérieur

Il va être remis à votre enfant via le cahier de correspondance, après avoir été voté lors du 1er conseil d'école qui se tient généralement début novembre. Vous devrez le lire et le signer. Lisez-le avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender son quotidien.
Les enseignants fixent également des règles de vie en classe et demandent parfois à l'enfant de prendre connaissance d'une charte propre à sa classe.

Les objets interdits

AU SEIN DE L'ECOLE :

- Les objets contondants ou tranchants,
- Les briquets ou allumettes,
- Les téléphones portables, jeux électroniques et tout objet connecté qui seront confisqués
- Les bonbons, sauf sur demande des enseignants ou des animateurs
- Les chewing-gums
- Les médicaments
- L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école

Objets trouvés

Pour retrouver les affaires perdues, n'hésitez pas à inciter vos enfants à aller regarder dans le grand bac prévu à cet effet et installé dans l'entrée de l'école. Nous vous invitons à marquer les affaires de vos enfants avec leur nom et prénom afin de faciliter les recherches.

L'aide aux élèves en difficulté (APC – Activités Pédagogiques Complémentaires)

Bon nombre de difficultés peuvent trouver leur solution au sein de la classe ou du cycle. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant, ou avec la Directrice, si vous estimez que votre enfant rencontre des difficultés.

Des cours de soutien scolaire ont été mis en place. Les parents devront donner leur accord pour que leur enfant y participe. Le détail de l'organisation de ce soutien répondant aux directives de l'Inspection Académique sera indiqué par les enseignants à la rentrée.

Il peut arriver que l'intervention de personnels spécialisés se justifie. Il est alors fait appel au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui peut proposer une aide pédagogique spécialisée et/ou aide rééducative spécialisée, en coopération avec les enseignants. Par ailleurs, une aide psychologique peut-être sollicitée. La psychologue scolaire peut vous recevoir avec votre enfant.

LE PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Aucun médicament ne peut être donné au sein de l'école sans un PAI.
Il est mis en place lors de pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies, troubles du comportement alimentaire.
Le PAI est élaboré à la demande des familles qui font compléter le document par le médecin traitant ou le spécialiste.
La famille fournit le PAI complété par le médecin, l'ordonnance de moins de 3 mois et les médicaments.

Si votre enfant est concerné, demandez le document à remplir à la directrice !

Le Sport, les sorties et les classes transplantées

Le Sport fait partie des apprentissages obligatoires dans la scolarité de votre enfant.
La piscine : obligatoire

Le sport encadré : la mairie propose des sports (football, tennis de table, judo, escrime, hockey, aviron, rugby, patinoire, etc.) aux enseignants. Ces activités sportives sont généralement proposées pour 6 à 8 séances et sont encadrées par les animateurs sportifs de Courbevoie. Les enseignants choisissent en fin d'année l'activité sportive qu'ils aimeraient offrir à leurs futurs élèves.

Le cross inter-écoles : chaque année, la mairie organise entre octobre et novembre un cross inter-écoles et inter-classes. Ce cross se déroule au parc de Bécon et est encadré par les animateurs sportifs de la ville. Depuis 2016, seuls les élèves des CE2, CM1 et CM2 font le cross. Les élèves de CP et de CE1 participent à des jeux sportifs.

Les enseignants ont besoin de parents pour accompagner les sorties de toute nature (cinéma, sport, …) et assurer la sécurité de vos enfants. Un mot vous prévient dans le cahier de correspondance.
N'oubliez pas de vous inscrire, les sorties seront annulées à défaut d'accompagnateur. Nous ne remercions jamais assez les parents qui, par leur disponibilité et leur bonne volonté, permettent aux enseignants et aux enfants de faire ces sorties.

Les Classes transplantées : les enseignants transmettent leurs demandes de classes transplantées à l'inspection et à la mairie qui en assure les moyens (locaux, cars, animateurs). Elles ont lieu sur des sites différents selon les thèmes et contenus pédagogiques retenus par les enseignants.
Les enseignants vous donneront de plus amples informations lors de la réunion de rentrée.

La Coopérative

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : spectacles, matériel pour la classe ou la cour, sorties, activités diverses, etc.

Les comptes sont tenus par la directrice et un enseignant bénévole, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Des appels auront lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents sont acquises pour les besoins de la classe de leur enfant.

L'autre source de financement de la coopérative est la vente annuelle des photographies de classe.

LES INSTANCES

Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et est composé du directeur de l'école, qui le préside, des enseignants, d'un élu municipal de Courbevoie, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes).
Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, hygiène, sécurité, projets, actions menées, travaux, …)

Le conseil du VAL

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.
A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école. Le premier de l'année est ouvert à tous les parents des élèves de l'école, et permet de présenter le VAL à tous.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur du VAL de l'école, qui le préside, et de son adjoint(e)
- du coordinateur de secteur du VAL
- des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc.

La LIPE participe à ces deux conseils. N'hésitez pas à nous remonter tout point que vous souhaiteriez y voir aborder.

Le rôle des représentants de parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves à l'école élémentaire sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc …

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.
Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.
Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les différents personnels.
Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.
Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.
Pour la rentrée 2021, le vote se fera exclusivement par correspondance !

LE QUOTIDIEN SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Sur une journée

- **Garderie du matin : de 8h00 à 8h20**.
  Les enfants sont pris en charge par les animateurs. Il est nécessaire de s'inscrire en début d'année en définissant le rythme de fréquentation même si votre enfant y va de manière très occasionnelle (une case est prévue à cet effet)
  Inscription sur le portail Courbevoie Chez Moi !

- **Entrée du matin : de 8h20 à 8h30**.
  Les portes ferment à 8h30, veillez à ne pas déposer votre enfant en retard, l'arrivée en retard dans sa classe est souvent mal vécue !

- **Récréations :** elles sont divisées en deux temps :
  - Les CP & CE1 et 2 CE2 : (10h00 – 10h15) et l'après-midi (14h30 – 14h40)
  - 1 CE2, les CM1 & CM2 : (10h15 – 10h30) et l'après-midi (14h20 – 14h30)

  Les jeux pratiqués en récréation sont soumis au règlement intérieur.
  En cas de pluie, les enfants restent sous le préau.

- **Pause déjeuner : de 11h30 à 13h30.**
  Les CP qui déjeunent à la cantine passent à table en premier, et sont aidés par les animateurs pour prendre leurs repas (découpe, dépose des plateaux…). Un roulement est prévu pour les autres classes.

  Menus : Les repas sont livrés chaque jour à l'école par le prestataire ELIOR. Ils sont réchauffés sur place par le personnel de cantine. Les menus sont consultables sur le site Internet de la Mairie, et sur l'application du prestataire.

  Comme dans les selfs, il y a des îlots où les enfants vont se servir.

  Des jeux sont proposés par le VAL durant la pause méridienne : jeux de ballons, etc. Ces animations peuvent changer d'une année sur l'autre.

  Les enfants qui déjeunent à domicile peuvent revenir entre 13h20 et 13h30.

- **Sorties : 16h30**
  Il est rappelé que le plan Vigipirate est toujours en vigueur et que l'autorisation de franchir la porte d'école doit être demandée pour toute personne autre que les élèves. De même, les élèves qui sont rentrés dans l'école n'en ressortent pas en dehors des horaires autorisés.

- **L'étude : de 17h00 à 18h00 (lundi, mardi et jeudi)**
  L'inscription de votre enfant à l'étude se fait sur le portail Courbevoie Chez Moi. L'étude est assurée par les enseignants volontaires.
  Les enfants qui restent à l'étude goûtent de 16h30 à 17h00, puis rentrent en étude de 17h à 18h. Le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.

Il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant avant 18h lorsqu'il est inscrit à l'étude.

- **La garderie du soir : de 18h à 18h45 (lundi, mardi et jeudi)**
  Cette garderie n'est ouverte qu'aux enfants qui seront restés préalablement à l'étude dirigée, de 17h à 18h, ou aux enfants ayant pratiqué une activité postscolaire dans l'école sur ce même horaire.

Le mercredi

Il y a école de 8h30 à 11h30.
Si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi après-midi, vous pouvez venir le récupérer à partir de 11h30. Votre enfant pourra être accueilli en garderie de 11h30 à 12h30, et dans ce cas, vous pouvez venir le chercher à tout moment jusqu'à 12h30 au plus tard. Comme pour la garderie du matin, l'inscription à la garderie du mercredi est obligatoire même pour les fréquentations occasionnelles.

Il n'y a pas de cantine pour les enfants qui restent uniquement sur ce temps de garderie.
Les enfants qui fréquentent le centre le mercredi après-midi ne doivent pas être inscrits à la garderie du midi (11h30-12h30)

Si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs. Vous pourrez venir le chercher à partir de 17h et jusqu'à 18h45 au plus tard.

Le vendredi

Il y a école de 8h30 à 11h30.
Plusieurs organisations sont ensuite proposées :

- Sortie à 11h30,
- Déjeuner à la cantine puis sortie à 13h30, (inscription obligatoire)
- NAP de 13h30 à 16h30 (inscription obligatoire)
- Garderie de 16h30 à 18h45 (inscription obligatoire)

Les activités postscolaires

Des **activités postscolaires** sont proposées aux enfants de l'école Rouget de Lisle.
Elles débuteront le lundi 13 septembre 2021 pour se terminer le mardi 5 juillet
Inscriptions – uniquement sur internet – sur le site Courbevoie Chez Moi.
Une seule activité possible par enfant.
Les activités proposées **pour les CP** sur l'école sont :

World news Nouvelle activité 2021- 2022 *Eveil au journalisme et à la culture en anglais*	Vendredi 17h-18h : CP/CE1
Création de bijoux	Mardi 17h-18h15 : CP/CE1
Story time *Approche de l'anglais*	Jeudi 17h-18h : CP
Modern Jazz Nouvelle activité 2021- 2022 Attention **Activité à Colombes** le transfert de l'école RDL à Colombes est assuré par l'intervenant (e). Les parents récupèrent leurs enfants à 18h15 à l'accueil de Colombes	Vendredi 17h-18h15 : CP/CE1

Le nombre de places est limité à 14 pour toutes les activités sauf pour le modern jazz (20)
En cas d'activité postscolaire, le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.

Les retards sur le temps VAL (récupération après 18H45) peuvent donner lieu à une facturation de 10€.

LA STRUCTURE EXTRASCOLAIRE

Les structures extra-scolaires (pause méridienne, temps d'activité périscolaire, activités postscolaires, garderies du matin et du soir, du mercredi midi, - accueils de loisir du mercredi après-midi et des vacances scolaires) sont animées par des équipes du VAL (Vacances Accueil Loisirs), qui dépendent de la Mairie.

Animateurs

L'équipe des animateurs VAL Rouget de Lisle est encadrée par le binôme de direction.
En 2020/2021, l'équipe d'animateurs atteignait le nombre de 15 (sur les temps dédiés aux NAP).

Garderie du matin (2 animateurs)

Les animateurs assurent l'accueil des enfants et leur surveillance dans la cour. Il n'y a pas d'activités particulières.

Garderie du soir (6 animateurs)

6 animateurs sont dédiés : 2 pour les CP, 1 pour les CE1, 1 pour les CE2, 1 pour les CM1 et 1 pour les CM2
Les enfants se livrent à des activités ludiques et récréatives.

Pause Méridienne (11h30 – 13h20) (13 animateurs sur une cible à 15)

Tous les jours, des activités en libre-service sont proposées par les animateurs aux enfants : élastique, jeux de billes, football au ballon mousse, balle américaine, ballon prisonnier….

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) (15 animateurs)

La répartition des enfants se fait par niveau (CP, CE, CM). Le planning des activités change à chaque cycle (temps entre 2 périodes de vacances scolaires), et les enfants de tous niveaux bénéficient d'activités en extérieur.

Pour l'année 2020-2021, le thème « mieux communiquer pour mieux partager » a été choisi.

Sur les temps NAP, les enfants ont aussi l'occasion de réaliser des activités à l'extérieur de l'école : foot, boxe, jardinage, bootcamp et athlétisme.

Centre de Loisirs du mercredi (ALSH – 11h30 à 18h45) (9 animateurs)

Le projet pédagogique 2020-2021 du mercredi après-midi avait pour objectif de développer le « Vivre ensemble » avec un focus particulier sur :

- La parité filles-garçons
- La bonne attitude : proximité mais également la distance lorsque c'est nécessaire
- Le langage

Cette année, l'équipe d'encadrement met en avant l'absence de sanctions en cas de comportements inappropriés et privilégient les échanges.
Les activités extérieures : pique-nique, cinéma, patinoire, goûters transportables

Sorties durant les horaires du VAL

Il n'est **pas possible de quitter le VAL en dehors des horaires prévus** par la Mairie. Seuls les élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont autorisés à se rendre à des rendez-vous médicaux. Un justificatif de la MDPH sera demandé. Les sorties pour rendez-vous orthophonistes **sont autorisés par dérogation** uniquement.

Le Blog du VAL Rouget de Lisle

L'équipe VAL Rouget de Lisle a créé un Blog, disponible à l'adresse suivante : https://manager.e-monsite.com/site
Vous pouvez y suivre les activités de vos enfants tout au long de leur temps VAL (NAP et centre aéré du mercredi après-midi) avec des photos de leurs activités.
Le mot de passe vous est communiqué dans la section « liens utiles ».

Vous ne pouvez pas être à l'heure à l'école ?

- Le mercredi midi, après le temps de garderie de 11h30 à 12h30, si personne ne vient chercher l'enfant, celui-ci va à la cantine et est inscrit d'office au centre de loisirs pour tout l'après-midi. De même pour les NAP le vendredi.
- Vous souhaitez que quelqu'un de non autorisé d'avance récupère votre enfant (ex: un autre parent) : appelez le centre pour prévenir.
- **Appeler l'école au : 01.71.05.78.71**

INFORMATIONS PRATIQUES

Calendrier scolaire

- Rentrée scolaire : **jeudi 2 septembre**
- Vacances de la Toussaint : **du vendredi 22 octobre au soir au lundi 8 novembre au matin**
- Vacances de Noël : **du vendredi 17 décembre au soir au lundi 3 janvier au matin**
- Vacances d'hiver : **du vendredi 19 février au soir au lundi 7 mars au matin**
- Vacances de printemps : **du vendredi 23 avril au soir au lundi 9 mai au matin**
- Fin des cours : **jeudi 7 juillet au soir**

Aides aux devoirs

Nous vous avons sélectionné quelques structures qui proposent un accompagnement scolaire en élémentaire sur les temps périscolaires.

Les maisons du VAL (Mairie)

Les Maisons du VAL sont des structures d'animation pour les enfants et les adolescents âgés de 6 à 17 ans. Elles sont des lieux d'échanges et de socialisation. Elles favorisent l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, par la mise en place de projets citoyens, d'activités diversifiées et d'actions de prévention.

Les champs d'interventions du pôle Maisons du VAL
Loisirs : Des animations variées (sportives, manuelles, sorties culturelles, mini-séjours, multimédia, activités d'expression, etc.) sur les temps extrascolaires.
Accompagnement scolaire : Des ateliers d'accompagnement à la scolarité (du CP à la 2nde) sur les temps périscolaires (dispositif CLAS)
Ateliers socio-linguistiques : Des séances d'ateliers socio-liguistiques quotidiens, animées par une animatrice spécialisée, à destination des personnes en difficulté avec la langue française.

Structures d'accueil "Enfance" (élémentaires)

Maison du VAL Audran : 18 rue du Général Audran - Tél : 09 86 69 33 09 / Mail : valaudran@bbox.fr

Maison du VAL Ségoffin : 55 rue Ségoffin - Tél : 09 86 69 91 12 / Mail : valsegoffin@bbox.fr

Les **inscriptions** pour les activités de loisirs et l'accompagnement scolaire Enfance et Jeunesse, se font **directement dans les structures**

Tarifs

- Pour les activités de loisirs (6-17 ans) : 18,50 € le trimestre
- Pour l'accompagnement scolaire (par trimestre) en élémentaire : 13 €

Association Entraide scolaire amicale (ESA)

L'Entraide Scolaire Amicale (E.S.A) est une association loi 1901, agréée complémentaire de l'enseignement public, reconnue d'utilité publique, à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle créée en 1969.

Chaque année 80 000 enfants sortent du système scolaire sans diplôme.
La vocation de l'E.S.A est de lutter contre l'échec scolaire dans un souci d'équité.

Elle accompagne les enfants dans la réalisation de leurs devoirs.

Vous pouvez contacter l'antenne de Courbevoie en cliquant sur le lien ci-dessous : Nos antennes – Entraide Scolaire Amicale

L'association est à la recherche de bénévoles

Liens utiles		
Le blog du VAL RDL	https://manager.e-monsite.com/site	**Code de connexion :** rougetdelisle92400 **Mot de passe:** Rougetdelisle1760
La mairie de Courbevoie	https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm	
Le programme des apprentissages des fondamentaux	http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html#lien2	
La restauration scolaire / menus	https://www.ville-courbevoie.fr/152/restauration-scolaire.htm	
Courbevoie Chez Moi	https://www.courbevoie-chez-moi.fr/	
Maisons du Val	Maisons du VAL | Mairie de Courbevoie (ville-courbevoie.fr)	
Association ESA	Entraide Scolaire Amicale - Tous les enfants ont droit à la même chance	

NOTRE ASSOCIATION

La **LIPE** est la **L**iste **I**ndépendante des **P**arents d'**E**lèves, une association de parents d'élèves apolitique et locale, présente dans **20 établissements** scolaires de Courbevoie, de la maternelle au secondaire, dont l'école Rouget de l'Isle depuis 9 ans. La LIPE, c'est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats concrets en toute liberté et toute indépendance.

Votre enfant entre en élémentaire...

Vous voulez participer à la vie de votre école...

Vous souhaitez partager vos idées...

Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...

Contactez-nous !

Si vous souhaitez recevoir :

- **nos emails d'information,**
- **nos comptes rendus de conseils,**
- **nos newsletters,**
- **notre magazine « La Lipe Aime »**

une seule adresse mail ! lipe.rougetdelisle@gmail.com

Liste Lipe en 2020-2021

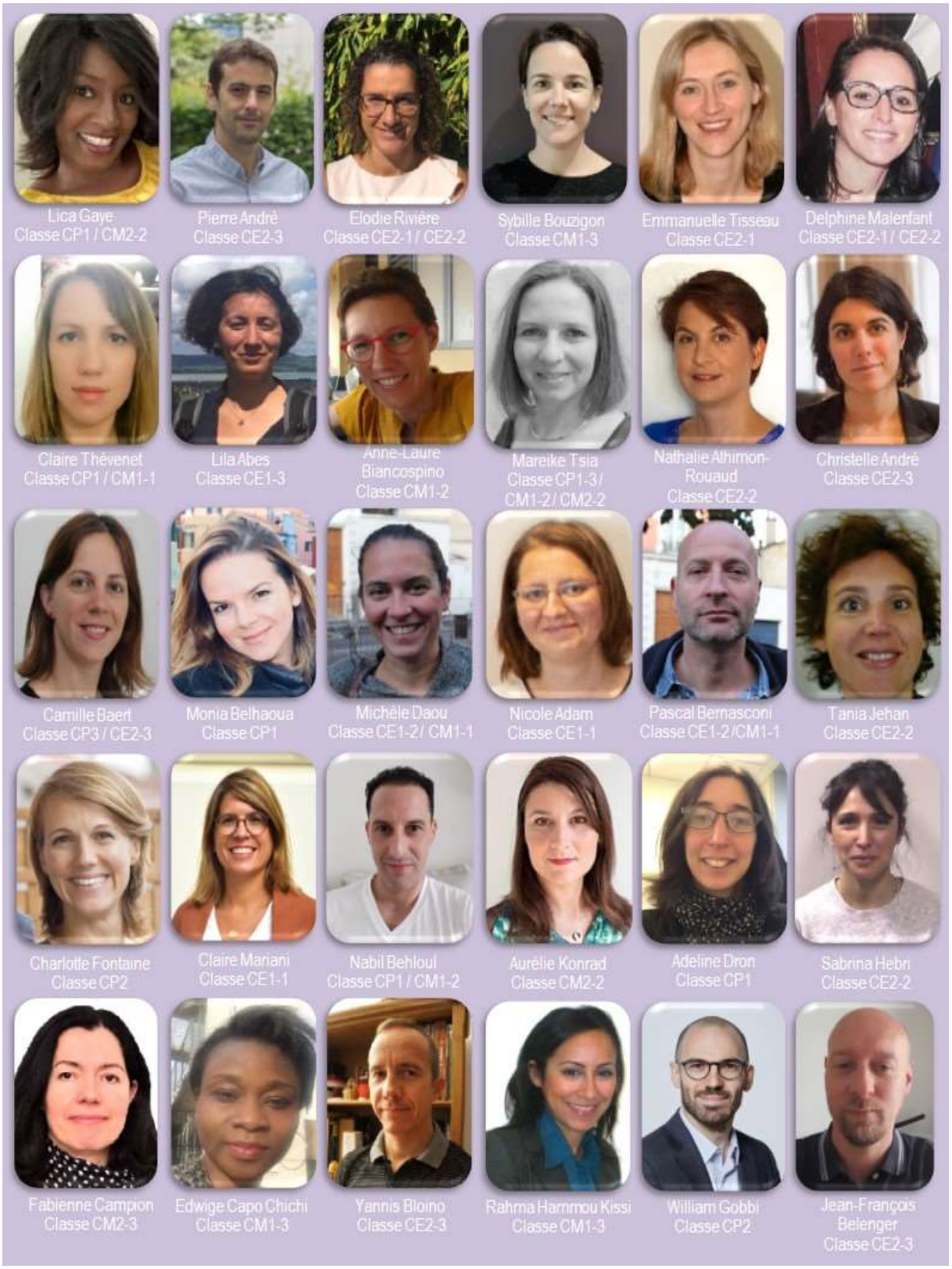

LES PARTENARIATS LIPE

Pour les Fournitures Scolaires

La liste des fournitures scolaires vous a été fournie ci-dessus. Limitez vos achats à la liste affichée. A la rentrée, les enseignants pourront compléter cette liste de fournitures en fonction de leurs propres besoins.

La Lipe a mis en place un partenariat avec le site "Rentréediscount.com" pour la commande des fournitures.

Avec le code **21RA2F1**, sur https://www.rentreediscount.com/ vous pourrez retrouver votre liste dans un panier pré-rempli en saisissant le code postal de Courbevoie et sélectionnant votre école/classe pour bénéficier de la livraison gratuite à domicile.

Pour les étiquettes

Pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire...) et être surs de pouvoir les retrouver, la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de:

- 5% de réduction dès le 1er produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3ème produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6ème produit commandé

Connectez-vous sur le site www.a-qui-s.fr et indiquez le code **COU1318**.

Annexe : Courbevoie chez moi : Guide d'utilisation & modalités d'inscription, de réservation et modifications

Courbevoie Chez Moi

Courbevoie chez moi est un service en ligne qui permet de **préinscrire** vos enfants aux différentes activités périscolaires, postscolaires, etc. :

- Les garderies du matin, du mercredi midi et du soir,
- La restauration,
- Les NAP,
- L'étude,
- Les activités postscolaires,
- Les accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances,
- Les séjours vacances organisés.

Cet espace (https://www.courbevoie-chez-moi.fr/) vous permet également de **renseigner ou de modifier** vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), de télécharger vos documents et d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence.

Enfin, il vous permet **de gérer le paiement de vos prestations** soit par prélèvement automatique, soit par alimentation d'un compte en ligne.

Toutes les informations sur les activités des enfants en classe élémentaire peuvent se retrouver dans ce lien : https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm

Quelques étapes importantes

1) Enregistrement auprès de la mairie pour obtenir :
   - L'identifiant et le mot de passe de votre « espace famille » et de « Courbevoie chez moi »,
   - Le calcul du quotient familial qui permettra de déterminer le prix des activités pour votre enfant (avis d'imposition à fournir).

2) Inscription aux activités périscolaires et postscolaires via « Courbevoie chez moi » en occasionnel ou en régulier,

3) Validation des inscriptions par la mairie,

4) Enregistrement pour la journée des activités de vos enfants par les animateurs directement sur des tablettes,

5) Mise à jour de votre compte en fonction des activités consommées par votre enfant (relevé de comptes directement sur Courbevoie-chez-moi),

6) Alimentation possible du compte si nécessaire directement sur Courbevoie-chez-moi.

Guide d'utilisation

Un guide d'utilisation est à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas avec Courbevoie chez moi :

https://www.courbevoie-chez-moi.fr/themes/guichet_numerique/files/Notice%20d'utilisation%20Courbevoie%20Chez%20Moi.pdf

1) Inscriptions, réservations et absences

L'inscription aux activités et la réservation des journées sont obligatoires.

a. Inscriptions

Les inscriptions se font sur https://www.courbevoie-chez-moi.fr/dans la rubrique *"Inscriptions annuelles aux activités périscolaires…"*

- **Garderies du matin, du midi et du soir, restauration, étude surveillée, NAP :**

En fonction des fréquentations de l'enfant, l'inscription peut se faire en « occasionnel » ou en « régulier » :

- **En occasionnel :** La famille inscrit son enfant sans cocher les jours de la semaine. Elle devra ensuite réserver les journées souhaitées.

- **Régulièrement** : La famille inscrit son enfant en cochant les jours de la semaine où il restera régulièrement à l'activité. Les jours seront automatiquement réservés pour toute l'année scolaire.

- **Accueil de loisirs du mercredi après-midi :**

- **A l'année** : forfait annuel payable en 1 ou 3 fois : Vous êtes engagés jusqu'à la fin de l'année scolaire et l'ensemble des paiements reste dû même si l'enfant ne fréquente plus le centre, sauf en cas de déménagement en dehors de Courbevoie.

- **Au trimestre** : Idem forfait annuel (à renouveler chaque trimestre - 3 trimestres par année scolaire)

- **A la journée** : L'inscription en occasionnel est limitée à deux mercredis par mois en fonction des places disponibles et sur réservation obligatoire.

Les enfants qui fréquentent le centre le mercredi après-midi ne doivent pas être inscrits à la garderie du midi (11h30-12h30)

L'inscription au goûter est automatiquement ouverte lorsque la famille inscrit son enfant à la garderie du soir, à l'étude surveillée (pour les élémentaires) ou à une activité postscolaire de 1ère heure.

b. Réservations

Les réservations se font https://www.courbevoie-chez-moi.fr/dans la rubrique *"Modifier les réservations quotidiennes"*

- Toute activité réservée est facturée
- Pour les garderies, la restauration, l'étude et les NAP : Elles sont possibles jusqu'à la veille minuit.
- Pour l'accueil de loisirs du mercredi en occasionnel : Elles sont possibles jusqu'au lundi minuit qui précède le mercredi souhaité.

- Pour les accueils de loisirs des vacances scolaires : Elles sont possibles durant toute la campagne d'inscriptions.

En cas de non-réservation des activités, la présence de l'enfant sera facturée au tarif « non inscrit »

c. Absences

- En cas d'**absence programmée** d'un enfant à une activité périscolaire (Garderies, restauration, NAP, étude surveillée et accueil de loisirs du mercredi midi), les familles doivent **impérativement décocher leurs réservations** https://www.courbevoie-chez-moi.fr/dans la rubrique « *Modifier les réservations quotidiennes* ».
- Pour les garderies, la restauration, le NAP et l'étude, elles sont possibles jusqu'à la veille à minuit.
- Pour l'accueil de loisirs du mercredi, elles sont possibles jusqu'au lundi minuit.
- Pour une **absence imprévue** (maladie survenant la nuit par exemple), **les familles doivent appeler et informer l'agent d'accueil de l'école avant 8h30**.
- Celui-ci se charge de faire le lien avec le Guichet Famille pour l'annulation des activités de la journée.
- Si l'absence se prolonge, les journées suivantes devront être décochées sur Courbevoie Chez Moi ou un certificat médical d'absence devra être fourni par mail au Guichet Famille dans les 7 jours qui suivent l'absence de l'enfant.

Dans tous les cas, aucune régularisation n'est faite par les écoles.

2) Tarification

Les activités suivantes sont facturées chaque jour :

- Restauration
- NAP
- Garderie du soir
- Garderie mercredi midi
- Goûter

Les accueils de loisirs du mercredi après-midi sont en revanche facturés selon 3 formules :

- A l'année : forfait payable en 1 (débité le 1er mercredi de septembre) ou 3 fois (Débité le 1er mercredi de septembre, octobre et novembre)
- Au trimestre : Débité le 1er mercredi du trimestre
- A la journée

La liste des tarifs, en fonction de votre quotient familial, est disponible sur le site Internet de la Ville de Courbevoie : https://www.ville-courbevoie.fr/1450/inscriptions.htm ou sur Courbevoie Chez Moi dans la Rubrique « Consulter ici les grilles tarifaires… »

Le quotient familial se renouvelle chaque année à partir du mois d'octobre et jusqu'au 15 décembre. La demande de calcul se fait sur Courbevoie Chez Moi dans la rubrique « Calcul du QF » ou auprès du Guichet Famille.

Les familles qui n'ont jamais fait calculer leur quotient familial doivent impérativement le faire avant la rentrée scolaire.

En cas de non-communication des pièces justificatives avant le 1er Janvier, le plein tarif est appliqué pour toutes les prestations sans rétroactivité possible.

3) Le Guichet Famille

Coordonnées

Téléphone : 01 71 05 79 38

Adresse email : famille@ville-courbevoie.fr

Horaires

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 (jeudi de 8h30 à 19h30 sauf juillet et août)
- Le samedi de 9h à 12h
- Fermé le mardi matin